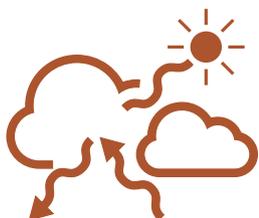




Réduire les émissions de gaz à effet de serre en production bovine



POURQUOI ?

La productivité du troupeau est le rapport entre le niveau de production et le temps nécessaire pour l'atteindre. Mettre les vaches de réforme plus rapidement à l'engrais revient à faire les mêmes résultats (poids, classement) mais dans un délai plus court. Ceci permet de gagner en stock fourrager, en achat de paille ainsi qu'en besoin de bâtiment.

DANS QUEL CAS ?

Au-dessus de 300 jours, entre le dernier vêlage et la vente de l'animal en sortie boucherie, pour les vaches de réforme, l'intérêt économique reste limité (sauf valorisation exceptionnelle). Avec un taux de mortalité élevé (>10%), ce délai doit être raccourci.

Attention également à la race des animaux : une Blonde d'Aquitaine ou une Parthenenaise nécessite 100 jours de finition de plus qu'une Charolaise.



Réduire et optimiser le délai entre le dernier vêlage et l'abattage

Détecter le plus vite possible les femelles vides et les engraisser rapidement permet de réduire les émissions de GES

Intérêts technique, économique et environnemental :

	Engraissement post sevrage long	Témoin engraissement post sevrage	Engraissement avant sevrage optimisé
Nombre de vaches finies vendues (450 kg carc à 3,77 €/kg carc)	21	21	21
Délai dernier vêlage vente en jours	344	283	232
Temps d'engraissement total (y compris avant et après sevrage) en jours	220	104	168
Emission brute de GES en kg eq CO ₂ /PBVV	17,0	16,3	16,1
Emission nette de GES en kg eq CO ₂ /PBVV	14,4	13,4	13,2
 Variation de l'empreinte carbone nette	+ 7%		- 1,5%
Production brute de viande vive	47 T 880	47 T 880	47 T 880
EBE (EBE/PB)	40 536 (28 %)	45 900 € (31 %)	47 800 (32 %)
 Variation de l'EBE	- 11,7%		+ 4,1%

MÉTHODOLOGIE

L'impact économique et environnemental du levier a été calculé par modélisation à partir du cas type système naisseur engraisseur charolais en GAEC des pays de la Loire : 130 vêlages sur 150 ha de SAU dont 99ha de prairies. Le système de départ engraisse l'ensemble de ses vaches après le sevrage avec une ration d'engraissement rapide permettant une finition en 104 jours.

À partir de ce cas type, il a été simulé 2 systèmes, l'un « dégradé » avec un engraissement commençant après le sevrage, plus long, avec un objectif de GMQ plus faible, correspondant au quart inférieur des résultats régionaux. Et l'autre, commençant l'engraissement dès 4 mois de lactation (soit après l'échographie), correspondant au quart supérieur des résultats régionaux.

Toutes les rations d'engraissement des 3 systèmes sont construites sur la même base fourragère. Dans le système engraissement post sevrage long, la ration d'engraissement est une ration plus économe (€/VA/J). Dans le système engraisant avant le sevrage, la ration d'engraissement de la vache avec son veau est un intermédiaire entre la ration de la vache suitée et celle de la vache à l'engrais du système de départ.

L'engraissement de la vache avant sevrage permet de gagner 1 ha d'herbe au profit des céréales vendues.



Pour réduire le délai de présence de vaches destinées à une sortie boucherie, deux axes sont à travailler simultanément : **le tri des animaux** et **l'état du troupeau**

Le tri des vaches à réformer : différentes possibilités

- Toute vache qui perd son veau avant d'être mise à la reproduction doit être systématiquement réformée.
- Effectuer un tri des vaches suitées non mise à la reproduction, les alloter ensemble et les alimenter avec les meilleurs fourrages pour démarrer, voir terminer leur engraissement avant sevrage.
- Réaliser des constats de gestation le plus rapidement possible. C'est-à-dire idéalement 30-40 jours après la date d'arrêt de la reproduction :
 - Pour les vêlages d'automne, ce diagnostic doit forcément être réalisé avant la mise à l'herbe.
 - Pour les vêlages d'hiver et de printemps, profitez-en pour le faire lors d'une manipulation du lot, bien avant le sevrage des veaux.

Toute vache diagnostiquée vide doit être réformée.

Faire un lot des vaches vides et les alimenter comme les vaches suitées non mises à la repro.

L'état du troupeau : du temps à ne pas perdre

Pour avoir des temps d'engraissement « raisonnables » (entre 90 et 120 jours en race charolaise et entre 160 et 180 jours en race Blonde d'Aquitaine), il est important que le troupeau de vaches ait une note d'état corporelle correcte, entre 2 à 2,5, et cela surtout sur les primipares qu'il ne faut pas hésiter à compléter pendant la phase de début de lactation-reproduction.

« Sébastien, tu as un écart dernier vêlage-abattage inférieur de 91 jours (-27%) par rapport à la moyenne des élevages Parthenais adhérent à Bovins Croissance. De plus tu obtiens ce gain de 3 mois d'engraissement pour seulement 12 kg de poids carcasse en moins, sachant que tu fais vêler tes primipares en moyenne à 28,9 mois sur les 4 dernières années (35,4 mois pour la race). Comment fais tu ? »

« Pour commencer, je fais des échographies sur 100% de mes femelles mises à la reproduction et ceci le plus rapidement possible : en mars avant que les vêlages d'automne partent au pâturage et fin juillet pour mes vêlages de fin d'hiver. Les femelles vides partent directement dans le lot de vaches d'engraissement même suitées. De plus, si une vache perd son veau au vêlage ou avant d'être confirmé gestante, elle va également directement dans le lot de vaches d'engraissement.

Pour finir, j'anticipe mes réformes en sachant dès le vêlage celles que je vais engraisser à suivre. Le tri s'effectue une quinzaine de jour après le vêlage. Le couple mère-veau est mis dans un lot d'engraissement avec une alimentation soutenue (enrubannage + céréales + mash), mais avec beaucoup moins de mash que lorsque que les vaches sont en période de finition. Ceci me permet en plus d'avoir une rotation rapide de mes vaches de réformes, de produire de bons veaux pour la vente directe ou de bons brouards car ils ont plus de lait et ils mangent la même ration que leur mère.

Pour que cela fonctionne bien, j'ai en général un troupeau en état correct à qui j'évite de faire faire le yoyo en travaillant avec de bons fourrages que ce soit au pâturage ou en récolte. »

Sébastien HOUIS,
éleveur à Saint Gildas de bois
(Loire-Atlantique)
Propos recueillis par
Bénilde LOMELET - SEENOVIA

Rédaction :

Vincent LAMBRECHT (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire)
Mathilde BONESTEBE (Chambre d'agriculture du Cantal)
Bénilde LOMELET (Seenovia)
Margot LE GAC (Chambre d'agriculture de la Bretagne)
Mathieu VELGHE (Institut de l'Élevage- IDELE)